

de suivre leur évolution, tout en la comparant avec celle de leur environnement.

Grâce à la réalisation d'un indicateur composite de fragilité économique, l'ADU a pu montrer par exemple que cette fragilité est présente dans les QPV mais existe également dans des vallées industrielles anciennes. De même, les taux de chômage élevés des jeunes dépassent largement les périmètres des QPV.

Ainsi, l'atlas constitue une « photographie » des quartiers à un instant donné, et devra être actualisé à pas de temps réguliers afin d'apprécier les évolutions et permettre aux décideurs d'ajuster, le cas échéant, les programmes d'actions.

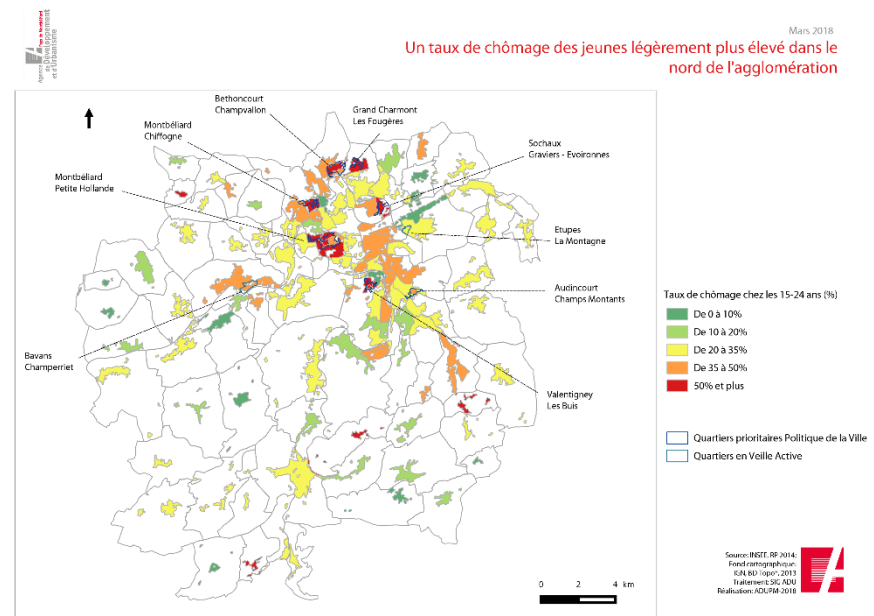
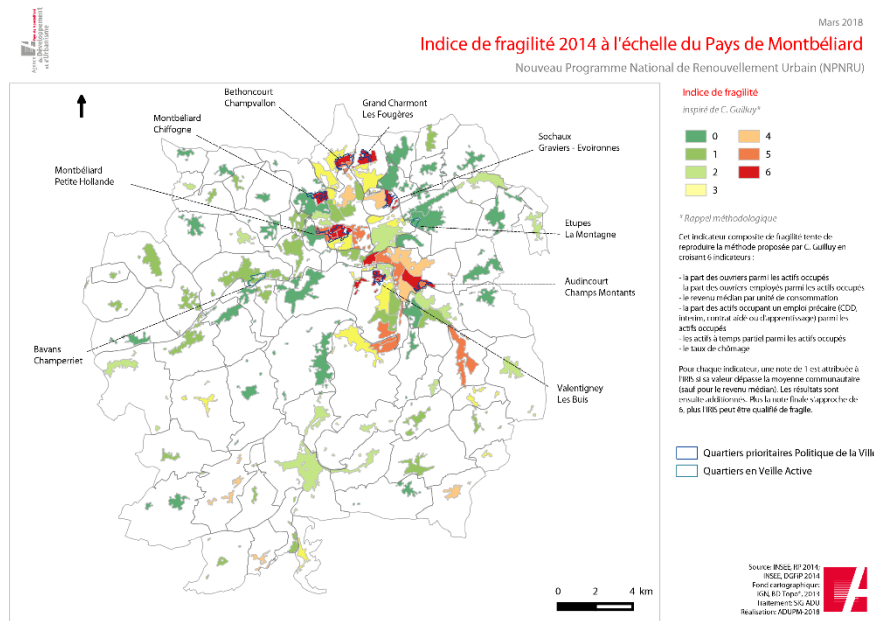
L'atlas, qui est construit en deux volets, permet à la fois d'avoir une vision globale des quartiers par rapport au profil de l'agglomération et une analyse plus fine pour chaque quartier, grâce à un ensemble d'indicateurs.

UNE INTÉGRATION AU PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

Certains indicateurs ont été cartographiés par Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (IRIS) à l'échelle de l'agglomération, afin d'avoir une vision d'ensemble. Une cartographie dynamique est accessible sur le site Internet de l'ADU : [l'Atlas des Quartiers Prioritaires](#). Elle permet une visualisation rapide et synthétique des indicateurs clés.

Pour aller plus loin sur notre site internet :

Dans la rubrique « [nos documents](#) » : [L'Atlas des Quartiers Prioritaires](#)



FOCUS

DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU PAYS DE MONTBELIARD

ATLAS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTBÉLIARD

Mise en perspective de la trajectoire des quartiers avec l'évolution des villes et de l'agglomération

Dans l'objectif d'évaluation globale du Contrat de Ville Unique (CVU), la Direction de la Cohésion Sociale, des Sports et des Loisirs de PMA a sollicité l'ADU pour établir un atlas des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Celle-ci souhaitait pouvoir s'appuyer sur des indicateurs pertinents permettant de mesurer la **situation actuelle des QPV et suivre son évolution dans le temps**.

L'atlas propose une analyse de la **trajectoire de chaque quartier**, comparée par rapport aux autres quartiers, par rapport à la situation de la commune dans laquelle il se situe ainsi que celle de l'agglomération dans son ensemble. Il s'agit de relativiser la trajectoire des QPV au regard des dynamiques constatées à l'échelle de leur bassin de vie.

L'atlas des quartiers a vocation à être actualisé par l'ADU : les indicateurs et les analyses seront réalisés à différents pas de temps, en fonction du calendrier du CVU.

Président de l'ADU : **Philippe Gautier**
 Directeur de publication : **Charles Bergounioux**
 Réalisation : **Eglantine Hue, Cathy Kuhn**
 Crédits photo : **ADU**
 Cartographie : **ADU**

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
 8, avenue des Alliés – BP98407
 25208 Montbéliard Cedex
www.adu-montbeliard.fr

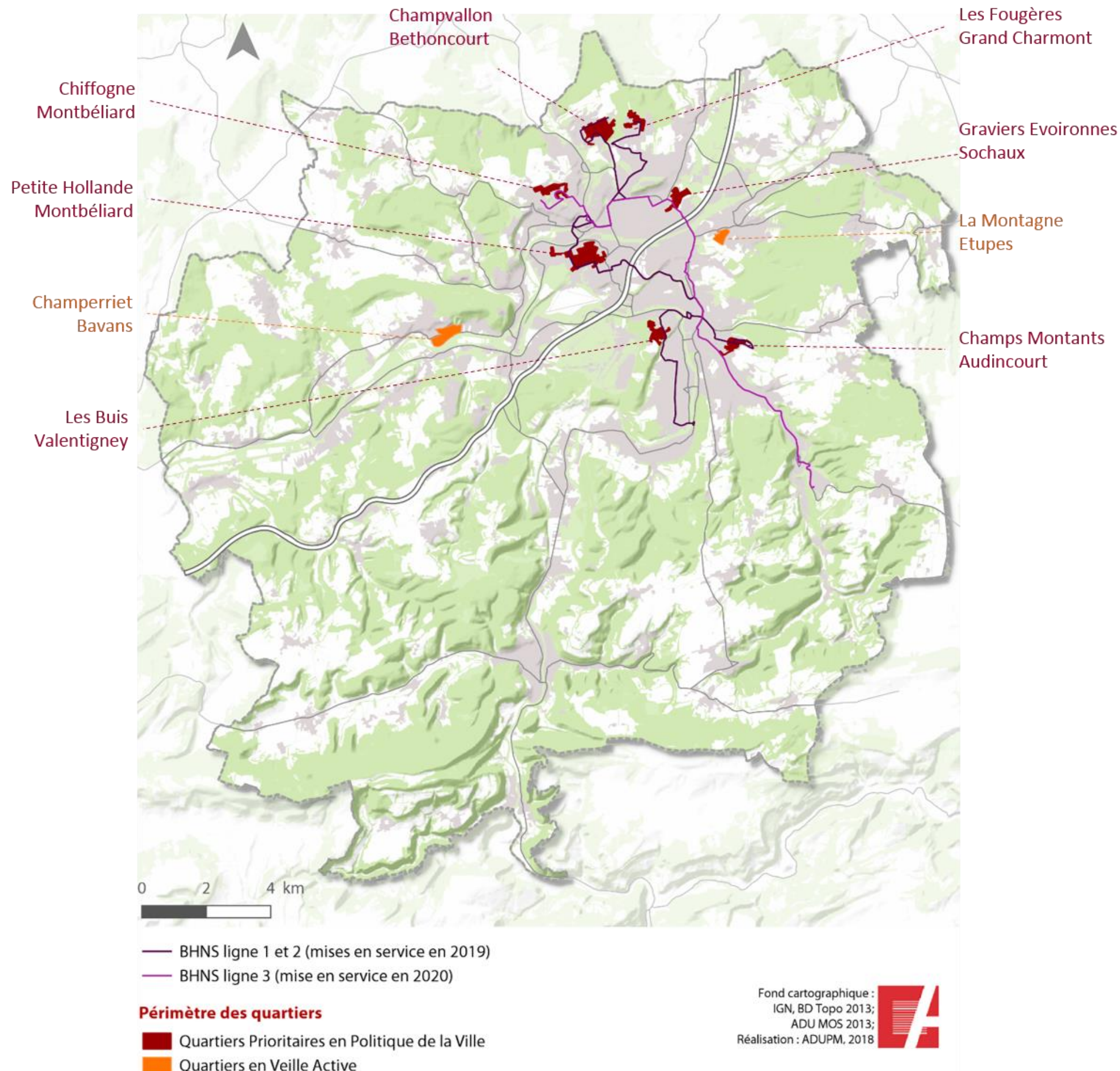
UN QPV, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ont été instaurés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) en février 2014, et viennent se substituer aux anciennes Zones Urbaines Sensibles, créées en 1995, aux Zones de redynamisation urbaine (ZRU) et Contrat de Ville Unique (CVU).

Les QPV se caractérisent, selon l'article 5 de cette loi, par « un nombre minimal de 1000 habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers ». En France, 1 514 QPV ont donc été délimités, dont 7 dans le Pays de Montbéliard, répartis sur 6 communes :

- Les Champs Montants à Audincourt,
- Champvallon à Bethoncourt,
- Les Fougères à Grand-Charmont,
- La Chiffogne et la Petite Hollande à Montbéliard,
- Les Graviers Evoirannes à Sochaux,
- Les Buis à Valentigney.

Les 7 quartiers QPV de Pays de Montbéliard Agglomération comptaient environ 20 000 habitants en 2014, soit 14% de la population de l'agglomération. Ils regroupaient, début 2017, plus de 6 800 logements locatifs sociaux, soit 46% du parc locatif social de l'agglomération, traduisant toujours une forte concentration des logements locatifs sociaux dans ces quartiers, malgré l'infléchissement amorcé grâce au premier programme de renouvellement urbain.



Deux quartiers de l'ancienne géographie prioritaire de la politique de la ville, et qui ne répondent plus aux nouveaux critères, ont été classés en Quartier de Veille Active :

- Champerriet à Bavans,
- La Montagne à Étupes.

Cette même loi a instauré le Contrat de Ville Unique (CVU), qui a pour objectif de fixer le cadre d'intervention des pouvoirs publics dans ces quartiers en croisant davantage les politiques urbaines et sociales.

Il est établi pour une durée de 6 ans, entre 2015 et 2020 pour PMA. Il prévoit donc l'ensemble des actions à mener et identifie les acteurs qui en seront parties prenantes.

Les actions sont définies selon 4 axes d'intervention :

- Le développement économique et l'emploi.
- La poursuite du renouvellement urbain et l'amélioration du cadre de vie pour une meilleure attractivité résidentielle.
- La cohésion sociale par la cohérence éducative.
- La citoyenneté et le vivre ensemble.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ATLAS ?

Comme pour toute politique publique, l'Agglomération doit mener une évaluation du Contrat de Ville. Outre l'évaluation des actions menées (combien d'actions, quelle population concernée, quels résultats...), il est nécessaire de mesurer l'impact des actions sur la population et le fonctionnement des quartiers à plus long terme.

L'atlas a pour objectif d'apporter cette connaissance et de faire un état des lieux de la situation des quartiers et